

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 26 Mars 2012 à 20 heures

Séance de Conseil Municipal à l'école, Rue Saint-Exupéry à Fleurville, désignée Mairie annexe en lieu et place de la Mairie de Fleurville.

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Présents : Mmes JAZÉ – CHABRIDON – COULON – Mrs PANNETIER - PERDRIX – PRUDENT – GOMES – LAMY-PERRET

Excusé : M GUILLEMIN

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 14 Mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2012

Madame le Maire présente le projet de budget 2012 qui présente une section de fonctionnement de 433 444 euros et une section d'investissement de 1 287 049 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2012 tel qu'il a été présenté.

Après en avoir délibéré, et afin de faire face aux investissements prévus, le Conseil Municipal, décide d'augmenter la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le non bâti et la contribution foncière des entreprises de 1,5% et la taxe foncière sur le bâti de 2%.

Location de l'appartement de l'école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer l'appartement de l'école à M DELAY et Mme CRAPET à compter du 1^{er} Mai 2012 et autorise Mme le Maire à signer le bail de location correspondant.

Questions diverses

- M GOMES va participer, en tant que représentant du conseil municipal, aux rencontres concernant les activités sportives des associations, initiées par la nouvelle association cantonale créée récemment.
- Suite à la décision de l'inspecteur de l'académie de fermer l'école de Fleurville et aux différentes actions engagées par les élus et les parents, la solution proposée serait la création d'un RPI avec l'école de Viré d'ici la rentrée scolaire. Une rencontre va être organisée entre la commission scolaire et la municipalité de Viré pour examiner cette piste qui cependant reste conditionnée à beaucoup de paramètres.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de payer des frais de déplacements à Marie-Claire GUÉRIN puisqu'elle effectue l'affichage et la distribution du courrier avec son véhicule personnel.
- A l'unanimité, il est décidé de reporter à une réunion ultérieure, le vote des subventions aux associations.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 Avril 2012.

Le Maire